

## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018

### Article 1 : Objet du concours photo

Dans le cadre du Mois de la Photo, la Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Belfort organise un concours photo du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2018 en partenariat avec la Ville de Beaucourt.

Le thème de ce concours est : « *Le Romantisme* ».

Chaque candidat propose **une photo imprimée sur papier photo format A4** répondant à la thématique imposée.

Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

- *L'originalité du rendu* : La capacité de présenter un sujet sous un angle original,
- *L'habileté technique* : La maîtrise des différentes étapes techniques menant à la création d'une photographie,
- *Le traitement photographique* : L'utilisation créatrice des ressources du médium photographique (mise au point, profondeur de champ, valeurs, contrastes...).

### Article 2 : Participants et photographies

Le concours est gratuit et ouvert à tous **les photographes amateurs**, sans limite d'âge. Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Ce document se trouvera dans le formulaire d'inscription.

Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à l'organisation du concours ou au jury et leur famille.

### Article 3 : Date et durée du concours

Ce concours se déroule en 3 étapes :

- **1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018 (cachet de la poste faisant foi)** : Les photographes amateurs sont invités à participer au concours en transmettant leur travail aux organisateurs.

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats concernant le dépôt des photos :

- **DEPOT DIRECT A L'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE DE BELFORT**  
Le travail devra être remis sous enveloppe cachetée. Il faudra indiquer :  
Service culturel  
Concours photos - Ne pas ouvrir  
Mairie  
Place d'Armes 90000 BELFORT
- **ENVOI PAR VOIE POSTALE A L'HOTEL DE VILLE DE BELFORT**  
Le travail devra être remis sous enveloppe cachetée. Il faudra indiquer :  
Service culturel  
Concours photos - Ne pas ouvrir  
Mairie  
Place d'Armes 90000 BELFORT
- **Mars 2018** : Le jury se réunira pour déterminer les trente photos retenues. Les 6 meilleures photos auront un prix. Les 30 gagnants seront informés

individuellement par mail ou courrier et ils devront transmettre leur photo de manière dématérialisée. Les éléments liés à l'envoi seront précisés dans le courrier. **La remise des prix aura lieu le samedi 24 mars à l'Hôtel de Ville de Belfort.**

- **Avril 2018** : Les 30 photos sélectionnées seront exposées en grand format sur les grilles extérieures de la Préfecture de Belfort. Ces photos seront mises sur les sites internet des Villes de Belfort et de Beaucourt durant le mois de la photo en avril 2018.

#### **Article 4 : Modalités du concours**

Les participants sont invités à transmettre avant le 28 février 2018 une SEULE photo, en couleur ou Noir et Blanc et en rapport avec le thème. Seules la date et l'heure de réception de la photo font foi.

**La photographie doit être accompagnée d'une fiche d'inscription** qui est téléchargeable sur les sites internet des Villes de Belfort et de Beaucourt avec le règlement ([www.ville-belfort.fr](http://www.ville-belfort.fr) – [www.ville-beaucourt.fr](http://www.ville-beaucourt.fr)).

#### **Article 5 : Procédure et modalités d'attribution des lots**

Le jury est majoritairement composé de personnes extérieures à l'organisation. Le jury désignera 30 photos gagnantes et 6 auront un prix.

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- **1<sup>er</sup>: Prix Crédit Mutuel : un chèque de 700 euros.**
- **2<sup>ème</sup>: Prix Cora : un bon d'achat de 300 euros.**
- **3<sup>ème</sup>: Prix Bose : une enceinte Bluetooth Revolve d'une valeur de 230 euros.**
- **4<sup>ème</sup>: Prix Ville de Beaucourt : une carte Cadhoc culture d'une valeur de 100 euros.**
- **5<sup>ème</sup>: Prix Regard du Lion en partenariat avec Belfort Tourisme: des cadeaux pour une valeur de 60 euros.**
- **6<sup>ème</sup>: Prix Conseil Municipal des Enfants de Belfort et de Beaucourt (ouvrages des Librairies La Marmite à Mots et du Chat Borgne, bon d'achat auprès d'Encadrine, cadre de la Galerie Cheloudiakoff).**

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

#### **Article 6 : Publication des résultats**

Les candidats pourront consulter la liste des photos gagnantes sur les sites internet des Villes de Belfort et de Beaucourt.

#### **Article 7 : Cession des droits**

Les organisateurs veillent au respect du droit d'auteur. Par conséquent, ce règlement ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée de deux ans.

Les images gagnantes seront mises en valeur uniquement dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification.

Les organisateurs ne font aucun usage des images non gagnantes et ne les aliènent en aucune manière. Il sera offert la possibilité aux perdants de récupérer leur image.

Il ne s'agit en aucun cas de constituer une photothèque.

#### **Article 8 : Annulation du Concours**

La Ville de Belfort se donne le droit d'annuler le concours photos si elle le juge nécessaire sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participants.

#### **Article 9 : Respect du Droit à l'image**

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

#### **Article 10 : Respect et acceptation du règlement**

L'inscription vaut acceptation du règlement, et des décisions du jury qui seront définitives, exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

#### **Article 11 : Dépôt légal**

Le règlement peut être consulté en ligne sur les sites internet des Villes de Belfort et de Beaucourt.

#### **Article 12 : Image et coordonnées des participants**

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier au siège du Grand Belfort (Place d'Armes 90000 BELFORT)

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

#### **Article 13 : Litige**

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

**« Le Romantisme »**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Date de Naissance :

S'inscrit au concours photo « Le Romantisme » et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.

A.....le.....

Écrire « Lu et approuvé »  
Signature

---

**VOTRE PHOTO**

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date (même approximative) de la prise de vue :

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats concernant le dépôt de la photo :

- DEPOT DIRECT **A L'ACCUEIL** DE L'HOTEL DE VILLE DE BELFORT  
Service culturel /Concours photos - Ne pas ouvrir  
Mairie  
Place d'Armes 90000 BELFORT
  
- ENVOI **PAR VOIE POSTALE** A L'HOTEL DE VILLE DE BELFORT  
Service culturel /Concours photos - Ne pas ouvrir  
Mairie  
Place d'Armes 90000 BELFORT

---

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES**

Je soussignée(e) .....responsable légal de.....atteste  
donner mon autorisation pour la participation au concours photo « Le Romantisme ».

A.....le.....

Écrire « Lu et approuvé »  
Signature